

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2023 A 14H

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET, Audrey DELABRE, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Jean-Michel AZEMA, Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

5.2 Fonctionnement des assemblées

Le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2023 a été transmis par courriel le 2 mai 2023.
Un exemplaire du compte rendu est annexé au dossier de la réunion.

Les membres du comité sont invités à se positionner sur le projet de compte rendu.
Aucune remarque n'est faite sur le projet de compte rendu.

Le compte rendu est mis au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente
A. DELABRE



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2023 A 14H

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET, Audrey DELABRE, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Jean-Michel AZEMA, Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

<p>MODIFICATION DES STATUTS DU SMECB 5.2 Fonctionnement des assemblées</p>

Afin de faciliter le fonctionnement du SMECB, il est proposé de modifier certains articles des statuts.

Article 8 : Modalités de vote

Actuellement toutes les décisions du comité syndical sont prises à la majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents ou représentés. Il est proposé de réduire cette majorité à la majorité simple des présents ou représentés, et à la majorité des $\frac{2}{3}$ des membres présents ou représentés pour les décisions relatives aux modifications des statuts.

Article 9 : Fonctionnement du comité syndical

Il est proposé de préciser que le comité syndical peut déléguer une partie de ses compétences non exclusives au (à la) Président(e).

Article 10 : Réunion du comité syndical

Le quorum est actuellement de 11 membres présents ou représentés du comité syndical.

Il est proposé de porter le nombre de membres présents ou représentés à 8.

Article 11 : Comptabilité

A ce jour les statuts précisent que la fonction de comptable du syndicat est assurée par Monsieur le Receveur Percepteur de Beaucaire.

Suite au déménagement de la Trésorerie de Beaucaire à Uzès, il est proposé de remplacer la notion de Receveur Percepteur de Beaucaire par la notion de Comptable Public.

Article 14 : Modifications des statuts

Il est proposé de supprimer ces dispositions pour permettre leur modification à la majorité des $\frac{2}{3}$ des membres présents ou représentés. Ces dispositions relatives aux modalités de vote seront intégrées à l'article 8.

Les membres échangent sur le projet et notamment sur les éléments suivants :

- Suite à une question, il est indiqué que le SMECB est un syndicat mixte ouvert qui permet d'avoir un quorum de personnes présentes ou représentées. Les règles sont différentes des syndicats mixtes fermés qui fonctionnent eux avec les mêmes règles que les collectivités territoriales.
- Une remarque est faite afin que les statuts soient rédigés avec une écriture inclusive afin que l'égalité de genre soit assurée dans sa rédaction, avec notamment les mentions « du / de la Président.e » et « du / de la Vice-Président.e ».
- La question de la possibilité d'intégrer la visio conférence aux rencontres du comité syndical afin de faciliter la participation. Cette proposition avait déjà été faite lors du comité du 1^{er} décembre 2020. Cette proposition

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

avait été rejetée, les membres préférant se réunir au siège du SMECB. Ceux-ci avaient estimé que la possibilité de visio conférence pour les réunions, ferait que plus aucune personne ne serait présente physiquement aux réunions.

Suite à ces échanges, le projet de statuts modifié est soumis au vote du comité.

Votants : 11

Votes pour : 11

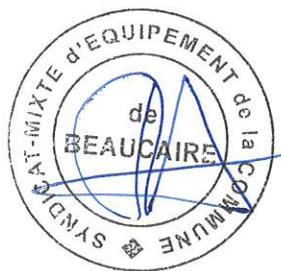
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le projet de modification des statuts du SMECB est approuvé à l'unanimité.

Le comité autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-Président à engager toutes les démarches nécessaires à la modification des statuts et à signer l'ensemble des documents, pièces et actes relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente
A. DELABRE



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2023 A 14H

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET, Audrey DELABRE, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Jean-Michel AZEMA, Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

**DELEGATION DE POUVOIR A LA PRESIDENTE
RELATIVE A CERTAINS MARCHES**

5.5 Délégations de signature

Il est proposé au comité syndical de donner à la Présidente délégation de pouvoir pour les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée.

A titre indicatif, à la date de la délégation, les montants sont de :

- Pour les marchés de fourniture et de services : 215 000 €HT ;
- Pour les marchés de travaux : 5 382 000 €HT.

Cette délégation porterait sur :

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et toute décision concernant les avenants qui, le cas échéant cumulés, n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial supérieur à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation permettrait de faciliter la passation de marchés pour tout besoins utiles relatifs à l'aménagement et à la gestion de la zone industrielle, notamment le dévoiement de réseaux pluviaux et eaux usés.

Le projet de délégation de pouvoir à la Présidente est soumis au comité.

Votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La délégation de pouvoir donnée à la Présidente relative à certains marchés est approuvée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente
A. DELABRE

